

# REGLEMENT JEU-CONCOURS

## « Mission Thé Ventre Plat »

### ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

LPG SYSTEMS, Société par actions simplifiée au capital de 2 124 950€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 335 183 836 et dont le siège social est situé Technoparc de la Plaine CS 900 35 – 30 Rue du Dr ABEL 26902 Valence Cedex 09, organise un jeu concours sur les réseaux sociaux FACEBOOK et INSTAGRAM (ci-après le « Jeu ») qui débutera le vendredi 15 janvier 2021 à 17 heures et se terminera le lundi 25 janvier 2021 à 17 heures.

Le Jeu n'est toutefois ni organisé, ni parrainé par la société Facebook.

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. La participation au Jeu emportera acceptation pleine et entière du participant sur l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

### ARTICLE 2 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au Jeu, chaque participant doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

1/ Résider en France métropolitaine (Corse incluse) ;

2/ Remplir le bulletin de participation du Jeu :

- sur la Page FACEBOOK « LPG ENDERMOLOGIE » de LPG SYSTEMS, accessible à l'adresse <https://fr-fr.facebook.com/lpgsystems/>
- sur la Page INSTAGRAM « LPG ENDERMOLOGIE » de LPG SYSTEMS, accessible à l'adresse <https://www.instagram.com/lpgendermologie/?hl=fr>

Ne peut participer au Jeu toute personne salariée de LPG SYSTEMS, l'une des sociétés de son groupe et d'une manière générale toute personne ayant participé à son organisation (et/ou les membres de leur famille en ligne directe).

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement, effectuée par tout autre moyen que sur la Page de LPG SYSTEMS sur les réseaux sociaux FACEBOOK ou INSTAGRAM, ou reçue après la date du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

### ARTICLE 3 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les lots du Jeu sont attribués selon le principe des « instants gagnants » préalablement déterminé par LPG.

On appelle « instant gagnant » la minute exacte (un couple date heure) à partir duquel le lot sera mis en jeu. La première participation suivant ce couple date heure remportera ledit lot. Si aucun participant n'a validé sa participation au moment même de l'« instant gagnant », le prix sera attribué au participant ayant validé sa participation au moment postérieur le plus proche de l'« instant gagnant ».

Dès lors, pour gagner la dotation du jour, il faut participer au moment de l'« instant gagnant », préalablement défini par LPG

Le participant peut tenter sa chance tous les jours. Toutefois, il n'est autorisé qu'une seule participation par personne et par jour (même nom, même adresse électronique, même compte FACEBOOK ou INSTAGRAM).

Le participant est informé immédiatement s'il a perdu ou gagné.

Les gagnants devront renseigner leur adresse postale et leur numéro de téléphone afin de permettre à LPG SYSTEMS de leur envoyer leur dotation.

La responsabilité de LPG SYSTEMS ne pourra être engagée du fait d'un changement d'adresse postale ultérieur du/de la gagnant(e) ou en cas d'erreur du/de la gagnant(e) dans la transmission de ses coordonnées à LPG SYSTEMS.

Dans le cas où un gagnant refuserait son gain, le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

### ARTICLE 4 : LOTS MIS EN JEU

Le Jeu permet de gagner :

- 10 coffrets Thé Ventre Plat (d'une valeur unitaire de 25€)
- 1 cure ventre plat (d'une valeur de 373 €) composée de :
  - 10 soins endermologie® ventre (de 15 min), dans un institut équipé d'un appareil LPG® au choix du gagnant
  - 1 produit cosmétique corps 150 ml
- 1 coffret Thé Ventre Plat

### ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ

LPG SYSTEMS ne saurait encourir une quelconque responsabilité du fait de l'organisation du Jeu et notamment si, en cas de force majeure (tel que défini par l'article 1218 du Code Civil) ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

LPG SYSTEMS décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site Internet. LPG SYSTEMS n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des inscriptions.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

### ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

La participation nécessite de disposer d'un accès au réseau Internet.

Les frais de communication téléphonique, correspondant au temps de connexion lors de la consultation du Jeu, pourront être remboursés à tout participant qui en fait la demande écrite à LPG SYSTEMS dans les quinze (15) jours suivant son inscription au tirage au sort. Le remboursement par LPG SYSTEMS s'effectuera forfaitairement pour un montant de 0,30 euros TTC.

Pour obtenir le remboursement, le participant doit envoyer à l'adresse postale de la société LPG SYSTEMS (indiquée à l'article 1) :

- une lettre de demande de remboursement
- un relevé d'identité bancaire
- une photocopie d'un justificatif d'identité
- une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître la date, l'heure et la durée de la communication
- une copie de justificatif de domicile en France (métropolitaine).

Toute demande incomplète ou erronée ne pourra être prise en compte.

# REGLEMENT JEU-CONCOURS

## « Mission Thé Ventre Plat »

### ARTICLE 7 : DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP Julie VERNET LOLLINI et Guy Thierry BALZAN, Huissiers de Justice à CHABEUILL (26120) 2 rue Victor Payonne et est consultable sur simple demande auprès de la société LPG SYSTEMS.

### ARTICLE 8 : DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'intégralité du contenu publié par LPG SYSTEMS (ou toute société mandatée par elle) sur la page « LPG ENDERMOLOGIE » des réseaux sociaux FACEBOOK et INSTAGRAM - incluant, sans que cette liste ne soit limitative, les textes, images, photographies, marques, signes distinctifs, etc. - sont soit la propriété de LPG SYSTEMS ou de ses filiales, soit font l'objet de droits d'utilisation, de reproduction et de représentation consentis au profit de ces dernières.

Par conséquent, ces éléments ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de LPG SYSTEMS, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeux déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de LPG SYSTEMS.

### ARTICLE 9 : DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

#### 9.1. Identification des traitements

Compte tenu de leur caractère identifiant, les données des participants collectées par LPG SYSTEMS constituent des données à caractère personnel au sens de la loi française « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Par la collecte, la conservation et l'exploitation de ces données, LPG SYSTEMS opère donc un traitement de données à caractère personnel dont les caractéristiques sont les suivantes :

Responsable de traitement : LPG SYSTEMS

Finalité(s) : Organisation et gestion d'un jeu concours  
Réutilisation des données à des fins de prospection commerciale

Données à caractère personnel traitées :

- Données des participants du Jeu: nom, prénom, adresse e-mail
- Données des gagnant(e)s du Jeu : nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale et numéro de téléphone

Catégorie de personnes concernées : participants et gagnants du Jeu.  
Fondement(s) juridique(s) des traitements : consentement de la personne concernée.

Destinataires :

- LPG SYSTEMS (en tant que société organisatrice du Jeu) ;
- Transporteurs de LPG SYSTEMS (en tant que sous-traitants pour la livraison des dotations)
- La société Socialshaker (en tant que sous-traitant pour la plateforme du Jeu).

Durée de conservation des données :

Les données des participants, et des gagnants, sont conservées pendant la durée nécessaire au déroulement du Jeu et à l'attribution de la dotation.

Sous réserve de leur consentement préalable, les données des participants et des gagnants sont conservées par LPG SYSTEMS afin de pouvoir être réutilisées à des fins de prospection. Dans ce cadre, les données sont conservées pendant 3 ans après le dernier contact avec LPG SYSTEMS.

Droits des personnes :

Chaque participant, et gagnant, peut exercer les droits suivants par e-mail à l'adresse [dataprivacy@lpgsystems.com](mailto:dataprivacy@lpgsystems.com) ou par courrier à l'adresse : LPG SYSTEMS, Service Relation Clients - Technoparc de la Plaine, 30 rue Dr Abel, CS 90035 - 26000 VALENCE :

- accès, modification, rectification et suppression des données le concernant,
- définition de directives générales et particulières définissant la manière dont le participant entend que soient exercés, après son décès, ses droits ;
- limitation et opposition au traitement pour des raisons tenant à la situation particulière du participant ;
- portabilité des données ;
- possibilité de retirer son consentement à tout moment ;
- introduction d'une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou de toute autre autorité de contrôle compétente.

#### 9.2. Cookies

Les participants sont informés qu'en naviguant sur la page « LPG ENDERMOLOGIE » de LPG SYSTEMS sur les réseaux sociaux FACEBOOK et/ou INSTAGRAM, des informations sur leur navigation peuvent être enregistrées dans des fichiers appelés « Cookies » installés sur leur(s) terminal(aux).

Les cookies sont de petits fichiers informatiques permettant d'identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Les participants peuvent s'opposer à l'enregistrement de cookies, ou choisir d'être averti de leur enregistrement sur leur disque dur, en configurant leur logiciel de navigation (les participants sont invités à se reporter aux conditions d'utilisation de leur navigateur concernant cette fonctionnalité).

Lorsque ce paramétrage est effectué, les participants gardent néanmoins la possibilité d'accéder à la page « LPG ENDERMOLOGIE » de LPG SYSTEMS sur les réseaux sociaux FACEBOOK et INSTAGRAM et à la publication dédiée au Jeu pour participer à ce dernier.

### ARTICLE 10 : RÈGLEMENT DES CONFLITS

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants formeront un recours amiable auprès de LPG SYSTEMS par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse indiquée à l'article 1 du présent règlement.

A défaut d'aboutir à une solution amiable dans un délai d'un mois à compter de la réception de leur courrier recommandé, les participants auront toute liberté de saisir la juridiction de leur choix.